

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-015**

Nombre de conseillers :

En Exercice : - 18
Présents : - 15
Votants : - 16
Dont 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le VENDREDI 09 JUIN à 19H30

Le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2023 et 02 juin 2023

PRESENTS : Mmes MM. GUTTIN Christine, maire ; COLUSSI Sylviane, DELUBAC Lilyan, JULLIN Jean-Claude, adjoints ; BEL Eléonore, BESSON Julia, BERNARD Arlette, BOSQUET Stéphanie, CIARDULLO Maxime, GIROUD-GARAMPON Maud, LADET François, LY Bernard, OLIVER Marie, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : MM. Mme IVOL Jacques, Karine LETELLIER, adjoints, STEPHANE Rodolphe, conseiller municipal, ayant respectivement donné procuration à M. Mmes LY, GUTTIN et BERNARD.

ABSENTS : MM. CARRE Pierre et OLIVIER Robert, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DELUBAC.

**OBJET : TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :
AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LES SERVICES DE L'ETAT :**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2019-015 adoptant la convention entre les services de l'Etat et la commune de Chirens, pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Centre de Gestion de l'Isère, CDG38, ayant cessé cette prestation, il est nécessaire de changer d'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Mme le Maire donne lecture du projet d'avenant à prendre pour le nouvel opérateur ADULLACT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de CHIRENS :

- **ACCEPTÉ** le changement d'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.
- **DESIGNE** l'opérateur ADULLACT
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant de mener à bien ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait à CHIRENS le 09 juin 2023

Christine GUTTIN,
Maire de Chirens